



Planification de la relève dans les exploitations agricoles canadiennes

Données tirées de l'Enquête financière sur les fermes

Direction de la recherche et de l'analyse
Direction générale des politiques stratégiques

Janvier 2023



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

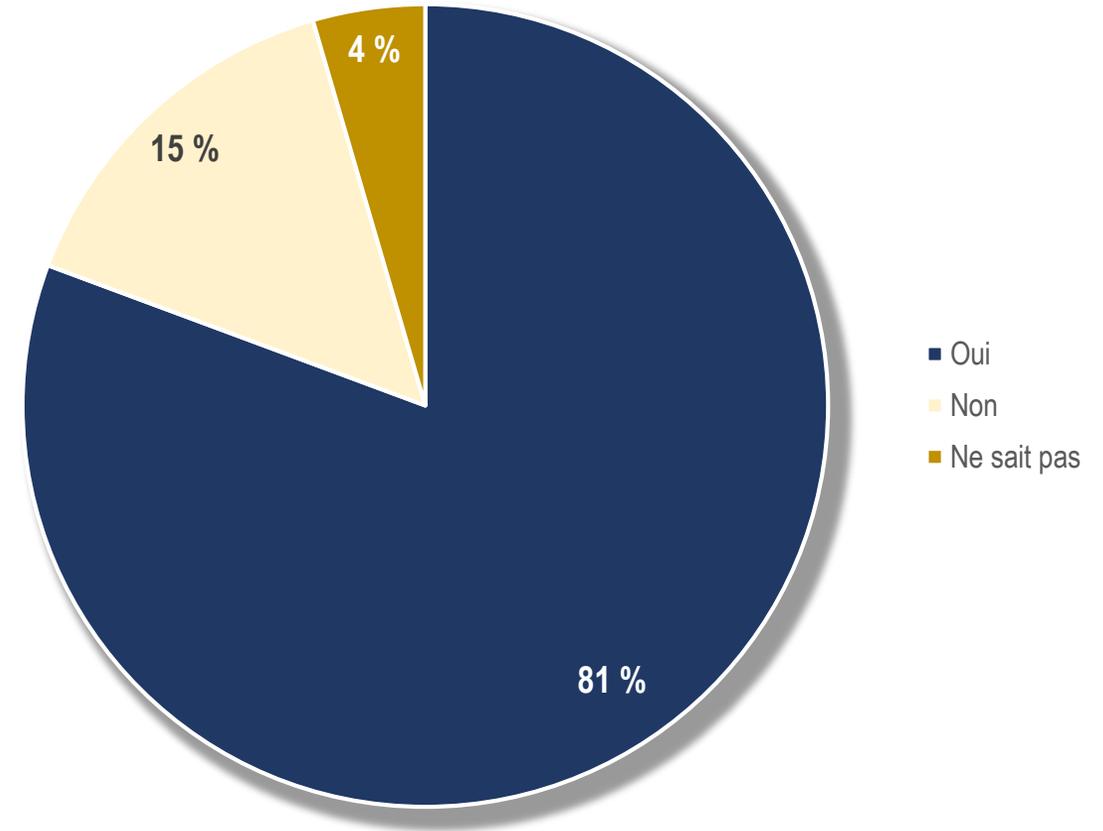
Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

Les propriétaires de la plupart des exploitations agricoles ont un testament, mais la part est plus faible pour les exploitants de moins de 40 ans

- Le testament est un document juridique qui détermine qui hérite d'une succession après le décès du propriétaire de la succession, et comment celle-ci sera gérée. L'entreprise agricole est incluse dans la succession des propriétaires d'exploitations agricoles.
- Une grande majorité (81 %) des exploitations agricoles ont indiqué que leurs propriétaires avaient un testament. Cela signifie que la plupart des propriétaires/exploitants agricoles canadiens ont pris en compte leur patrimoine familial et la continuité de la ferme après leur décès.
- Parmi les exploitations agricoles dont au moins un exploitant était âgé de 65 ans ou plus, 88 % avaient un testament, contre 58 % lorsque tous les exploitants avaient moins de 40 ans.

Exploitations agricoles avec et sans testament, 2019

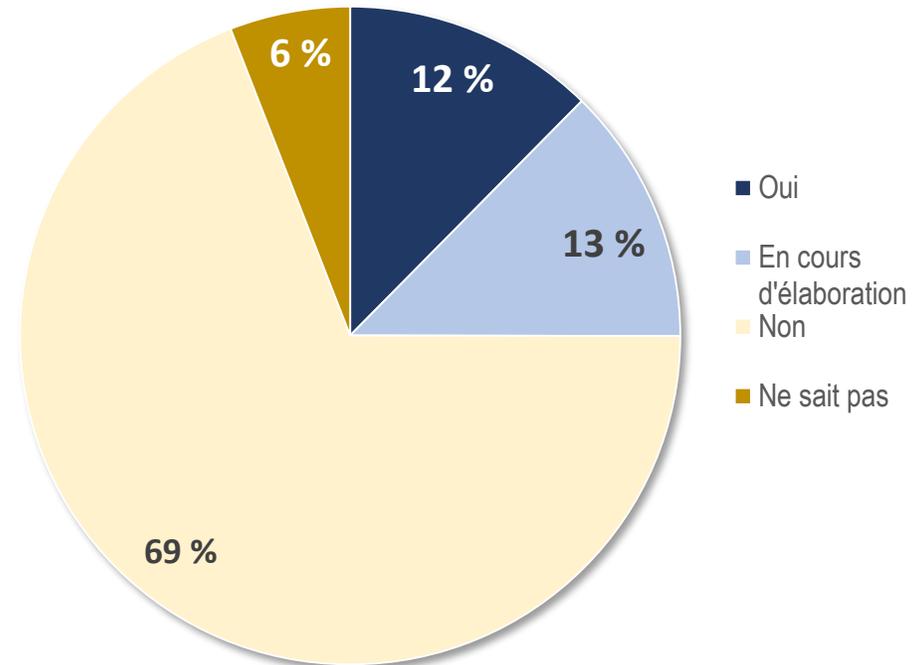


Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes de 2019

Un quart des exploitations agricoles canadiennes disposent d'un plan de relève écrit, qu'il soit achevé ou en cours d'élaboration

- Alors que 81 % des exploitations agricoles canadiennes ont indiqué que les propriétaires avaient un testament, seulement 25 % ont un plan de relève en place ou en cours :
 - 12 % ont indiqué qu'ils avaient établi un plan de relève écrit achevé
 - 13 % ont indiqué qu'ils avaient établi un plan de relève en cours d'élaboration
- 41 % des exploitations agricoles déclarant un million de dollars ou plus de revenus bruts affirment avoir au moins commencé le processus de création d'un plan de relève écrit.
- Lorsque l'exploitant le plus âgé avait 60 ans ou plus, la proportion d'exploitations agricoles ayant un plan de relève écrit en place (15 %) était presque le double de celle des exploitations agricoles où tous les exploitants avaient moins de 40 ans (8 %).

Exploitations agricoles avec et sans plan de relève écrit, 2019

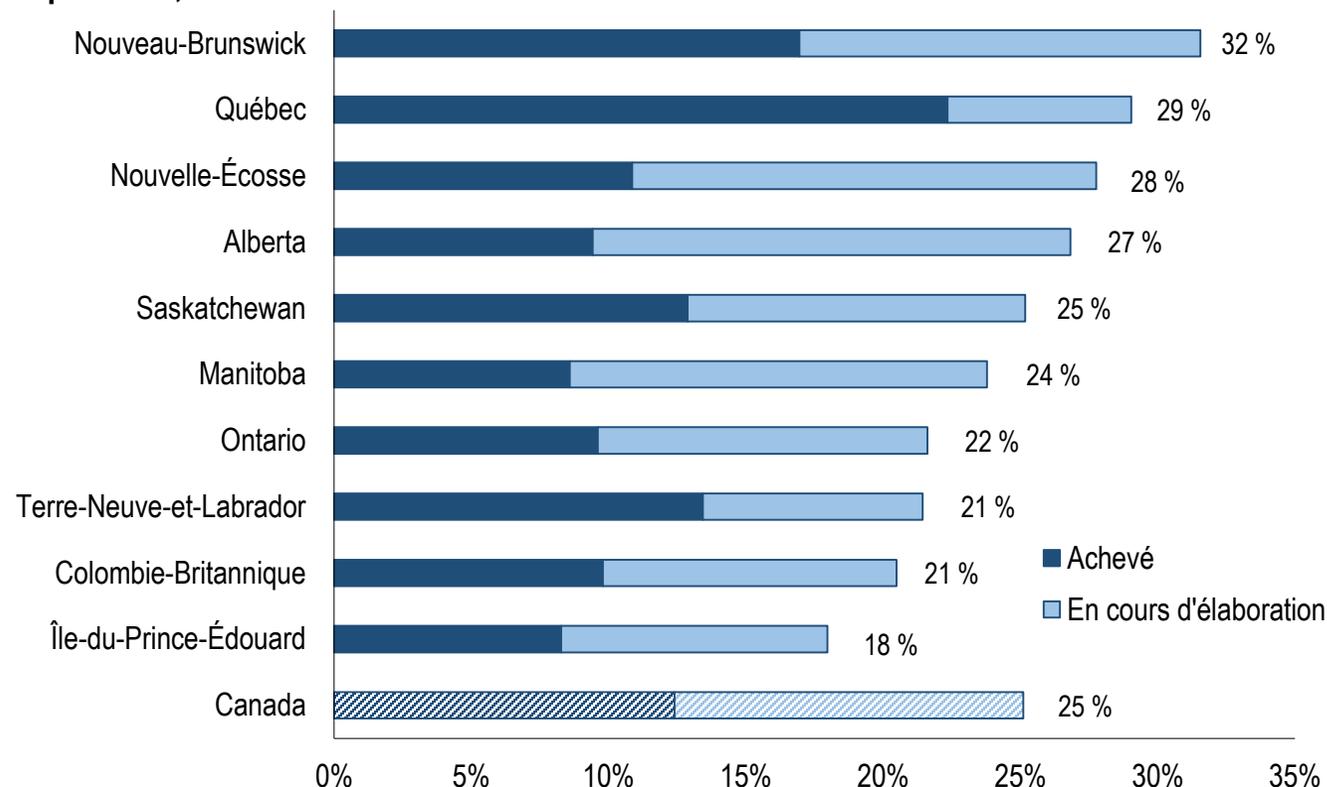


Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes de 2019

Les exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick et du Québec sont les plus susceptibles d'avoir un plan de relève écrit

- Au Nouveau-Brunswick, 32 % des exploitations agricoles avaient un plan de relève écrit en place ou en cours d'élaboration. Cette province était suivie de près par le Québec (29 %), où une plus grande proportion d'exploitations agricoles avaient des plans achevés.
- Dans les provinces des Prairies, où se trouvent environ la moitié de toutes les exploitations agricoles canadiennes, l'Alberta avait la plus grande proportion d'exploitations agricoles (27 %) ayant un plan de relève écrit au moins en cours d'élaboration.

Exploitations agricoles ayant un plan de relève écrit achevé ou en cours d'élaboration, par province, 2019



Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes de 2019

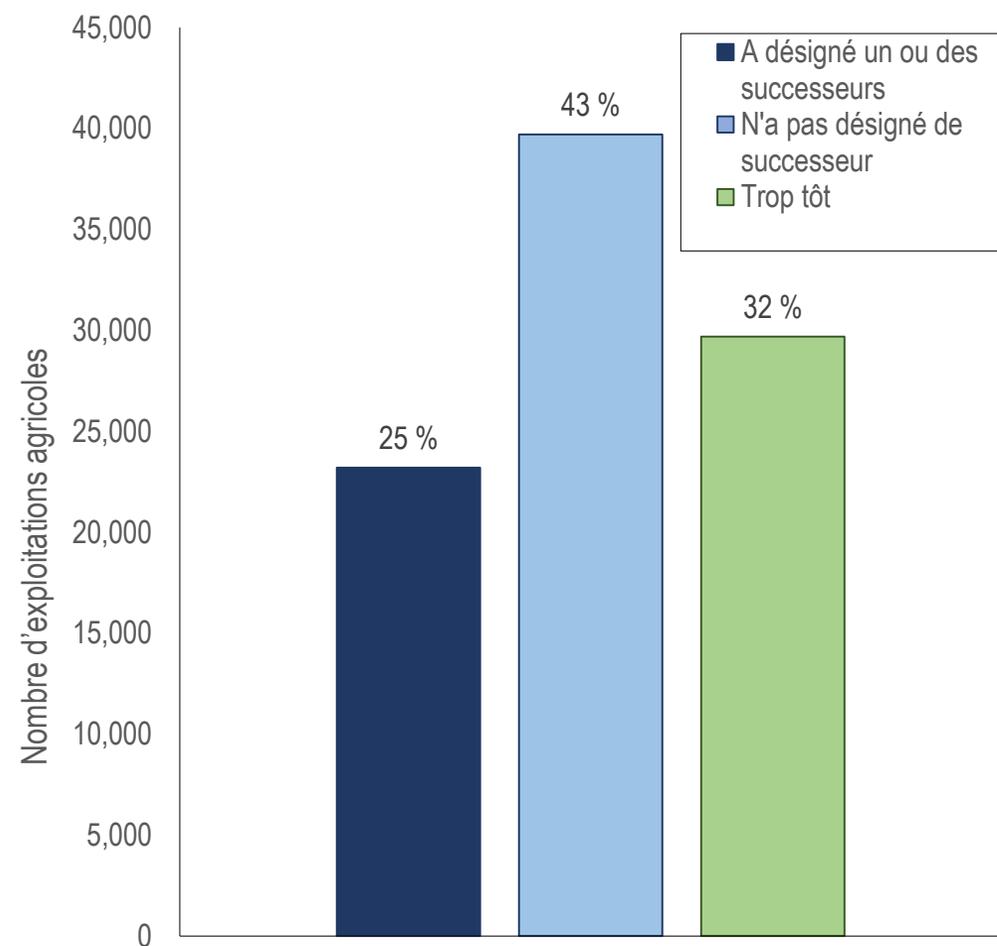
L'âge et l'expérience de l'exploitant, ainsi que la taille de la ferme, le mode d'exploitation et la localisation sont des facteurs qui influent sur la planification de la relève

- Une analyse plus approfondie des données montre quelles sont les caractéristiques de l'exploitation agricole qui contribuent à la probabilité qu'une exploitation agricole dispose d'un plan de relève écrit; les facteurs suivants ont été relevés :
 - **L'âge et l'expérience de l'exploitant** – les exploitations agricoles dont les exploitants sont plus âgés et/ou plus expérimentés sont statistiquement plus susceptibles d'avoir un plan de relève écrit, soit en place, soit en cours d'élaboration.
 - **Taille de la ferme** – les grandes exploitations agricoles (c'est-à-dire celles qui déclarent des revenus bruts plus élevés) sont plus susceptibles d'avoir au moins commencé à travailler sur un plan de relève écrit.
 - **Mode d'exploitation** – les exploitations agricoles constituées en société sont plus susceptibles que les entreprises individuelles d'avoir commencé à travailler sur un plan de relève écrit.
 - **Région** – au Québec et au Nouveau-Brunswick, la proportion d'exploitations agricoles ayant un plan de relève écrit, en place ou en cours d'élaboration, est plus élevée que dans les autres provinces.

La plupart des exploitations agricoles s'attendent que leur ferme continuera, qu'un successeur potentiel ait été désigné ou non

- Savoir qui reprendra l'exploitation agricole est une étape importante dans la planification d'une transition en douceur
 - 1 exploitation agricole canadienne sur 4 (25 %) a désigné un ou plusieurs successeurs potentiels pour l'entreprise agricole
 - 43 % n'avaient pas désigné un ou plusieurs successeurs potentiels
- Il existe un certain nombre de raisons pour lesquelles une exploitation agricole n'a pas de successeur désigné – par exemple, il est trop tôt pour que l'exploitant actuel se préoccupe de la succession ou il n'y a aucune intention de poursuivre l'exploitation de la ferme après le propriétaire actuel.
 - Environ une exploitation agricole sur trois (32 %) a indiqué qu'il était trop tôt pour dire si un successeur potentiel avait été désigné ou non.
 - Plus de la moitié (61 %) des exploitations agricoles sans successeur désigné croyaient que la ferme resterait en activité, soit sous forme d'exploitation familiale, soit louée ou vendue à de nouveaux propriétaires ou exploitants.

Répartition des exploitations agricoles par désignation du successeur, 2019

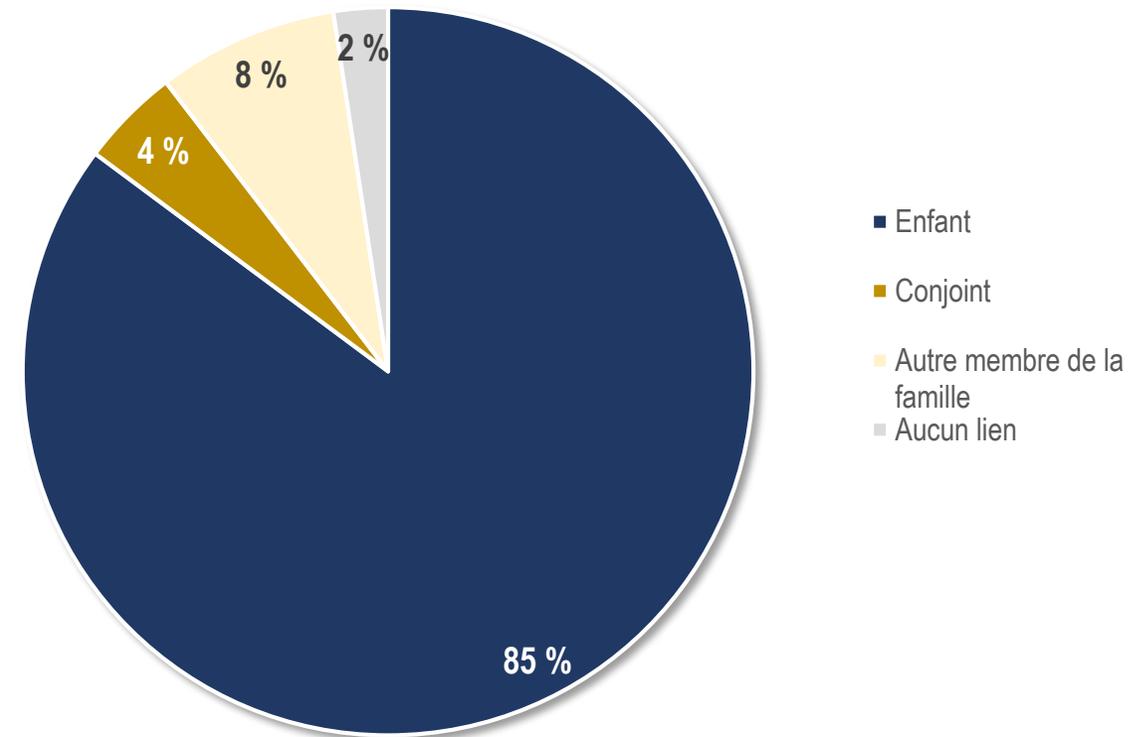


Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes de 2019

La plupart des successeurs sont des enfants de l'exploitant actuel

- Dans les exploitations agricoles ayant désigné au moins un successeur, 85 % des successeurs potentiels étaient un enfant de l'exploitant actuel.
 - D'autres membres de la famille viennent ensuite (8 %), suivis par les conjoints ou conjointes (4 %), tandis que seulement 2 % des successeurs potentiels n'avaient aucun lien de parenté avec l'exploitant actuel.

Relation entre les successeurs potentiels et les exploitants actuels, 2019

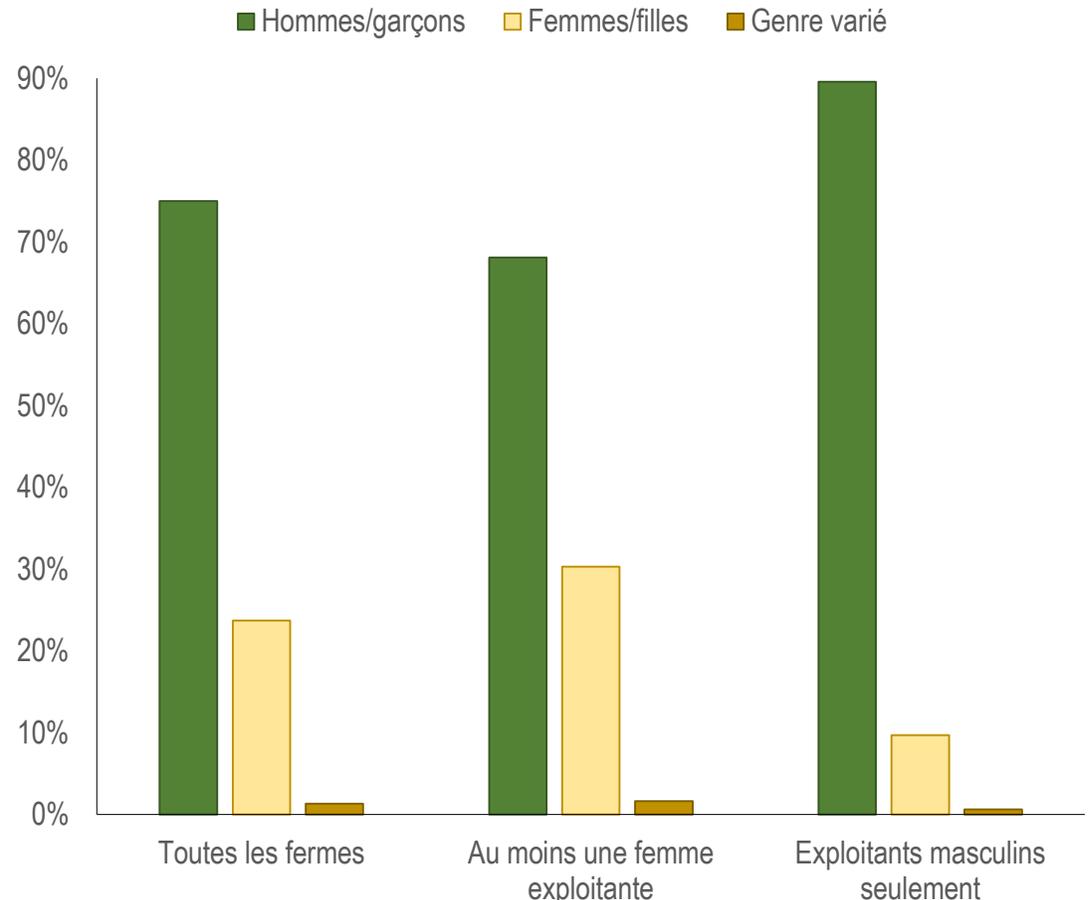


Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes de 2019

Les trois quarts des successeurs sont des garçons et des hommes, mais cette proportion est plus faible lorsqu'au moins un exploitant actuel est une femme

- La grande majorité (75 %) des successeurs potentiels étaient des hommes ou des garçons.
 - Cette situation était plus prononcée dans les grandes exploitations agricoles, en particulier dans celles dont les revenus étaient de 2 millions de dollars ou plus, où les hommes et les garçons représentaient 82 % des successeurs potentiels.
- Ces résultats semblent montrer un possible déclin de l'équité entre les genres parmi les exploitants dans le futur.
- Dans les exploitations agricoles où au moins un exploitant était une femme, la proportion de femmes et de filles parmi les successeurs potentiels était plus élevée, soit 30 %, et la proportion de successeurs de genre différent a également augmenté.
- La présence de femmes parmi les exploitants actuels semble améliorer la diversité des genres parmi la prochaine génération de successeurs désignés.

Genre des successeurs potentiels, par genre des exploitants actuels, 2019



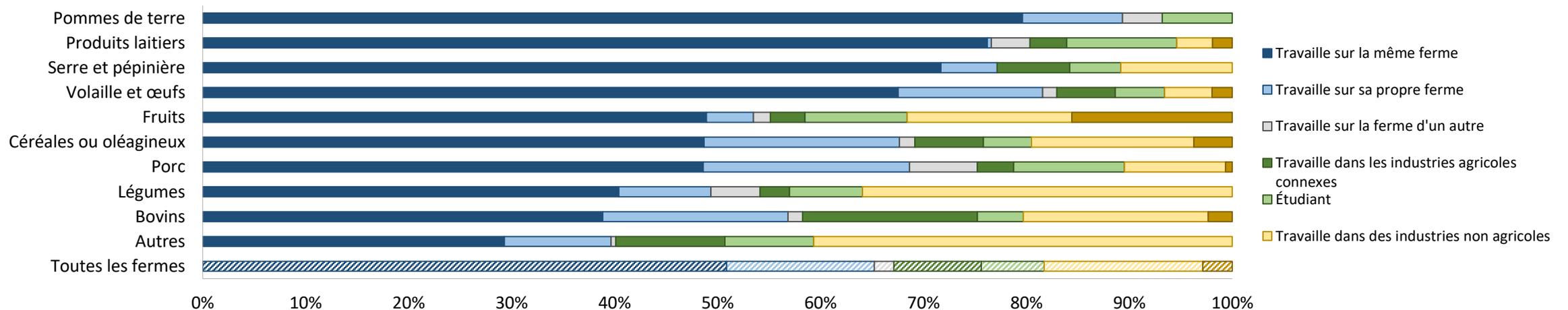
*Les personnes de genre différent sont des personnes dont le genre déclaré n'est pas exclusivement masculin ou féminin.

Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes de 2019

La majorité des successeurs potentiels travaillent dans la même exploitation agricole que le propriétaire actuel ou possèdent déjà leur propre exploitation agricole

- Les successeurs potentiels étaient plus susceptibles de travailler dans la même exploitation agricole que le propriétaire actuel, représentant 51 % des successeurs dans les exploitations agricoles où un seul successeur a été désigné.
 - Cette part augmente avec l'âge de l'exploitant le plus âgé, 54 % des successeurs potentiels travaillant dans la même exploitation agricole lorsque l'exploitant le plus âgé a 60 ans ou plus.
- Une grande majorité des successeurs pour les exploitations de pommes de terre (80 %), de produits laitiers (76 %), de serre et de pépinière (72 %) et de volailles et d'œufs (68 %) étaient employés dans la même exploitation agricole que l'exploitant actuel.
 - Ces types d'exploitations agricoles ont tendance à être de plus grande taille, nécessitant davantage de main-d'œuvre, ce qui permet à l'entreprise agricole de subvenir plus facilement aux besoins du ménage de l'exploitant actuel et de celui du successeur.

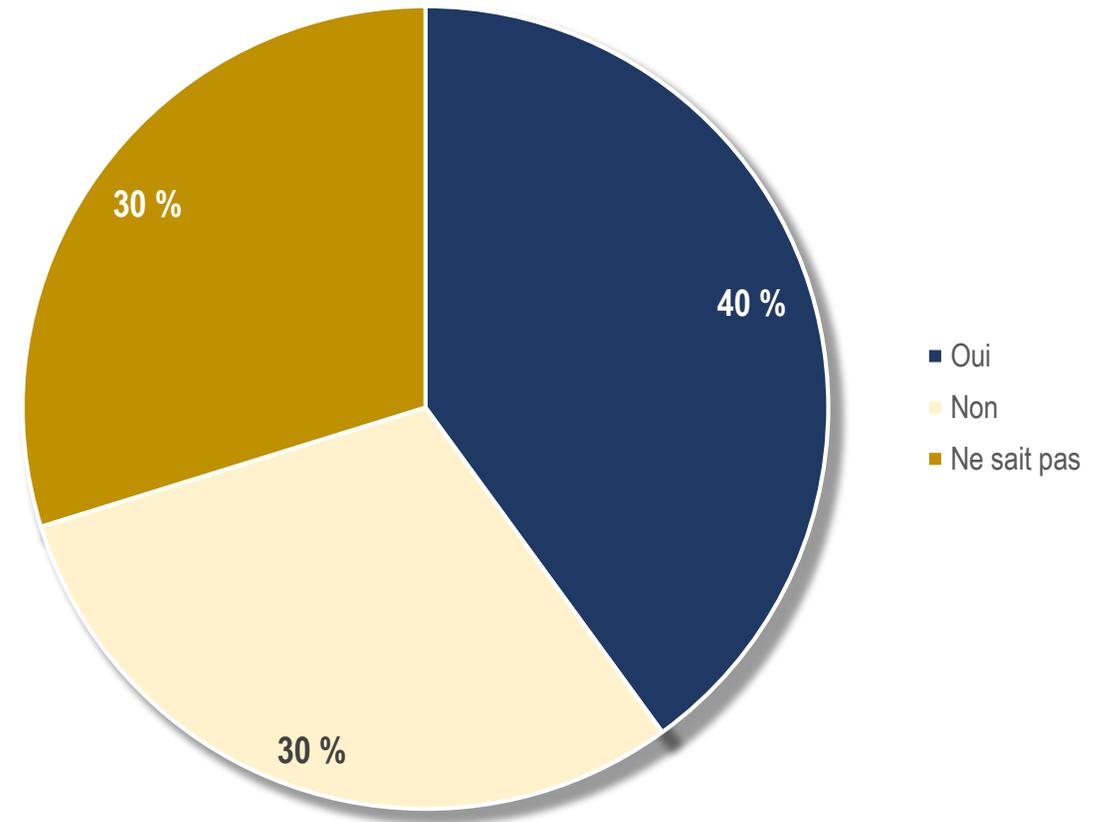
Emploi actuel des successeurs désignés pour les exploitations agricoles ayant un seul successeur désigné, par type de ferme, 2019



L'équité entre les héritiers dans la planification de la relève est une préoccupation potentielle pour au moins 40 % des exploitations agricoles canadiennes

- En plus du successeur qui reprend ou reprendra la ferme, les propriétaires d'une exploitation agricole peuvent avoir d'autres membres de la famille (p. ex. d'autres enfants) qui peuvent hériter d'une part des actifs familiaux de la ferme, mais ne pas participer activement à son exploitation.
 - C'était le cas pour 40 % des exploitations agricoles canadiennes, et 30 % étaient incertaines.
- Comme la division de l'exploitation agricole et des autres actifs entre les membres de la famille fait partie du processus de planification de la relève, cela souligne l'importance de veiller à ce que les agriculteurs aient accès à l'information et aux conseils d'experts sur les options qui s'offrent à eux (p. ex. la diversification des actifs).

Les exploitations agricoles dont les membres de la famille peuvent hériter d'une part de la ferme sans participer activement à son exploitation, 2019



Source : Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes de 2019

Principaux points à retenir

1. De nombreuses exploitations agricoles canadiennes (25 %) ont commencé à planifier l'avenir de leur ferme, et environ 12 % d'entre elles déclarent avoir rédigé un plan de relève.
2. La probabilité d'avoir un plan de relève en place augmente à la fois avec la taille de la ferme, ainsi qu'avec l'âge et l'expérience des exploitants actuels, ce qui indique que les progrès en matière de planification de la relève sont les plus élevés parmi les exploitations agricoles pour lesquelles c'est le plus important.
3. La plupart des propriétaires (98 %) ont l'intention de garder l'exploitation agricole au sein de la famille, les membres masculins de la famille étant plus susceptibles de reprendre l'exploitation agricole des exploitants actuels.
4. Bien qu'il y ait une augmentation encourageante du nombre et de la part des femmes parmi les exploitants agricoles, les résultats révèlent une occasion de promouvoir la prise en compte des femmes lors de la désignation et de la préparation de la relève agricole.



Merci.

Jennifer Syme

Économiste

Division de l'analyse économique agricole

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Gouvernement du Canada

Tél. : 250-661-2815

jennifer.syme@agr.gc.ca



Annexe : Définitions

- Un **plan de relève (ou de transition)** est un accord officiel qui détaille le transfert ordonné de l'entreprise agricole d'une génération à la suivante.
 - Cela comprend le transfert de la propriété, des actifs et du contrôle de gestion, ainsi que des connaissances propres à la ferme de l'exploitant actuel aux successeurs.
- Un **testament** est un document juridique décrivant le transfert des actifs au moment du décès d'une personne.
- Un **successeur** détermine la personne ou les personnes désignées pour succéder au propriétaire actuel de l'exploitation.
- La transition des exploitations agricoles est importante pour AAC, d'autant plus qu'il y a une forte prévalence d'entreprises familiales dans le secteur de l'agriculture et que les pratiques de transfert intergénérationnel ont une incidence sur le succès de l'industrie.
- L'information et l'analyse sur la planification de la relève agricole donnent également un aperçu de l'avenir de l'agriculture au Canada qui aide à éclairer les décisions en matière de politiques et de programmes.

Annexe : L'Enquête financière sur les fermes

- L'Enquête financière sur les fermes (EFF) est menée tous les deux ans et présente les données agricoles sur l'actif et le passif ainsi que sur les revenus, les dépenses, le total des achats et des ventes de biens en immobilisation, ainsi que sur les données démographiques des exploitants agricoles et le revenu des familles agricoles.
 - Agriculture et Agroalimentaire Canada utilise ces données pour examiner les répercussions des programmes et des politiques agricoles sur les différentes exploitations agricoles du Canada.
- Chaque nouvelle EFF comprend une section spéciale avec des questions sur des sujets liés aux priorités stratégiques actuelles.
- Pour l'EFF de 2019, l'un des sujets était la planification de la relève (transition).